

**COMMISSION D'ÉQUIVALENCE POUR L'ACCÈS
AUX CONCOURS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES**

2, rue de Lobau
75196 PARIS Cedex 04

www.paris.fr

drh.ceacap@paris.fr

Nom :

Prénom :

**DOSSIER DE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE
POUR L'ACCÈS AU CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
DE PROFESSEUR·E DES CONSERVATOIRES DE PARIS
SPÉCIALITÉ ART DRAMATIQUE**

Quelques mots sur le métier : les professeur·e·s des conservatoires de Paris constituent un corps classé dans la catégorie A.

Ils·elles sont affecté·e·s dans les conservatoires municipaux d'arrondissement ou au conservatoire national de région de Paris.

Ils·elles sont chargé·e·s, sous l'autorité du·de la directeur·trice, d'enseigner l'art dramatique
Leur temps d'enseignement hebdomadaire est de 16 heures.

Ils·elles peuvent enseigner auprès d'élèves·étudiants des dispositifs d'enseignement pré professionnels, et de cycle préparatoire à l'enseignement supérieur.

Ils·elles peuvent coordonner un département théâtre, et animer la réflexion pédagogique et artistique du département, en l'inscrivant dans le projet d'établissement.

Ils·elles organisent et suivent les études des élèves du département théâtre.

Ils·elles conduisent des projets pédagogiques et culturels dans le cadre d'un projet collectif d'enseignement au sein du département théâtre.

Ils·elles inscrivent le département théâtre dans la programmation artistique de l'établissement.

Ils·elles assurent une veille artistique et culturelle et actualisent leur pratique artistique.

Ils·elles peuvent en outre participer à des productions artistiques, à des commissions et à des travaux de recherche.

Cadre réservé à la commission d'équivalence

Date d'arrivée :

N° de dossier :


N° de dossier CEP :

PRÉAMBULE


Vous envisagez de vous inscrire au concours externe sur titres de **professeur·e des conservatoires de Paris spécialité art dramatique** et vous ne possédez pas le diplôme exigé pour l'inscription à savoir le **certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires classés obtenu dans la discipline art dramatique.**

La commission d'équivalence des diplômes requis pour l'accès aux concours des administrations parisiennes a été créée par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié et l'arrêté du 19 juin 2007 modifié.

Elle permet à un·e candidat·e de faire valoir un autre diplôme et/ou une expérience professionnelle en lieu et place du diplôme initial exigé pour accéder à un concours.

 Cette demande d'équivalence ne dispense ni de l'inscription au concours visé pendant les dates réglementaires, ni du passage des épreuves du concours.

Quelles rubriques renseigner ?	Je souhaite faire valoir mon diplôme obtenu en France	Je souhaite faire valoir mon diplôme étranger	Je souhaite faire valoir mon expérience professionnelle	Je souhaite faire valoir mon diplôme obtenu en France ET mon expérience professionnelle	Je souhaite faire valoir mon diplôme étranger ET mon expérience professionnelle
Rubrique 1 : identification	X	X	X	X	X
Rubrique 2 : diplômes obtenus en France	X			X	
Rubrique 3 : diplômes obtenus à l'étranger		X			X
Rubrique 4 : votre expérience professionnelle			X	X	X

 Vous devez utiliser la page 6 autant de fois que nécessaire.
Par exemple : 3 expériences = 3 x la page 6 renseignée.

Avant de déposer toute demande, n'oubliez pas de consulter la notice explicative, qui reprend en détail les cas d'équivalence.

Rappel quant à l'expérience professionnelle requise, non complétée par un diplôme :

Il faut justifier d'une activité professionnelle salariée ou non salariée :

- pendant une durée totale cumulée d'au moins 3 ans à temps plein,
et
- dans l'exercice d'une profession comparable par sa nature et son niveau à celle de **professeur·e des conservatoires de Paris spécialité art dramatique.**

SOMMAIRE :

1. Identification du·de la candidat·e	page 3
2. Diplômes obtenus en France	page 4
3. Diplômes obtenus à l'étranger	page 5
4. Votre expérience professionnelle	page 6 à 10
5. Liste des pièces à fournir	page 11

2. DIPLÔMES OBTENUS EN FRANCE

NB : n'indiquez que les diplômes ou titres de formation relevant du domaine d'activité de la profession de professeur-e des conservatoires spécialité art dramatique.

DIPLÔME PRÉPARÉ ET <u>OBTENU</u>	SPÉCIALITÉ ÉVENTUELLE	NIVEAU DE CERTIFICATION DU DIPLÔME *	AUTORITÉ OU ORGANISME AYANT DELIVRÉ LE DIPLOME OU DISPENSÉ LA FORMATION	ANNÉE D'OBTENTION

* Exemples :

Diplôme	Ancienne certification	Nouvelle certification (au 10/01/2019)
BEP, CAP	niveau V	Niveau 3
Baccalauréat	niveau IV	Niveau 4
BTS, DUT	niveau III	Niveau 5
Licence, Maîtrise	niveau II	Niveau 6
DESS, Master, Doctorat	niveau I	Niveau 7 ou 8

Attention : tout diplôme présenté incomplet (sans relevé de notes et/ou justificatif du contenu des études...) pourra être écarté par la commission.

Se reporter à la page 11, rubrique ①, pour la liste des documents à fournir.

3. DIPLÔMES OBTENUS A L'ÉTRANGER

Mentionnez ci-dessous, par ordre chronologique, de la plus récente à la plus ancienne, les différentes formations diplômantes que vous avez suivies.

Les noms de diplômes et d'établissements devront être écrits en alphabet latin, en respectant l'intitulé de la langue d'origine.

NB : n'indiquez que les diplômes ou titres de formation relevant du domaine d'activité de la profession de professeur des conservatoires spécialité art dramatique.

DATES DE FORMATION (début et fin)	ÉTABLISSEMENT	NOM DU DIPLOME PRÉPARÉ	DATE D'OBTENTION	PAYS DE DÉLIVRANCE

Attention : tout diplôme étranger présenté incomplet (sans traduction officielle, sans justificatif du contenu des études, sans attestation de comparabilité délivrée par l'ENIC-NARIC...) pourra faire l'objet d'un rejet par la commission pour défaut de pièces justificatives.

Se reporter à la page 11, rubrique ②, pour la liste des documents à fournir.

4. VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Rappel : seule est prise en compte l'expérience professionnelle comparable par sa nature et son niveau aux fonctions de professeur·e des conservatoires de Paris spécialité art dramatique.

Les périodes de stages ou de formation ne peuvent être prises en compte au titre de l'expérience professionnelle.

Répondez aux questions des pages 7 à 10 pour chaque expérience professionnelle.

Par exemple : 3 expériences = 3 fois les pages 7 à 10 renseignées.

Vous pouvez photocopier les pages ou répondre sur papier libre en respectant la même présentation.

Joindre tout document attesté par l'employeur·euse décrivant la nature de vos fonctions pour chaque expérience professionnelle présentée.

Expérience professionnelle n° ... :

Employeur·euse (nom et adresse), par exemple : établissement d'enseignement public ou privé, conservatoire, association...

Période d'exercice :

Du.....

Au.....

temps plein

temps partiel

**Nombre d'heures
par semaine :**

• Quel était l'âge, le niveau et/ou les caractéristiques de vos élèves ?

• Combien d'élèves aviez-vous ?

• Avec qui travailliez-vous à l'intérieur de votre établissement ou de la structure ?

• Avez-vous animé/encadré une équipe ? département théâtre, autre...

• Commentaires éventuels :

Pour les questions suivantes, décrivez le plus précisément possible les compétences développées accomplies, en donnant des exemples concrets de réalisation.

Expérience professionnelle n° ... :.....

• **ORGANISATION ET SUIVI DES ETUDES DES ÉLÈVES**

Quel programme d'enseignement avez-vous fait suivre à vos élèves ?

Décrivez vos objectifs pédagogiques et la progressivité des apprentissages selon les degrés et les cycles.

Avez-vous mis en œuvre une pédagogie différenciée ? Précisez.

Expérience professionnelle n° ... :.....

Quelles méthodes d'évaluation avez-vous mis en place pour vos élèves ?

Etiez-vous en relation avec les parents d'élèves ? Précisez.

Qu'avez-vous mis en place pour veiller à la sécurité et au bien être de vos élèves ?

Expérience professionnelle n° ... :.....

• **CONDUITE DE PROJETS PÉDAGOGIQUES ET CULTURELS À DIMENSION COLLECTIVE**

Quels projets avez-vous mis en place avec des partenaires ? Décrivez un projet et précisez quels étaient les partenaires.

Quelles sont les prestations artistiques réalisées par vos élèves ?

Avez-vous mis en place un projet pédagogique et artistique de département ? Précisez quels étaient vos interlocuteurs. Comment s'inscrivait-il dans le projet de l'établissement ?

5. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Conservez une copie de votre dossier car il ne vous sera pas restitué.

Pièce à fournir obligatoirement dans tous les cas :

- Copie de la pièce d'identité.
- Curriculum vitae à jour, artistique et pédagogique, partant de l'emploi le plus récent vers le plus ancien. Pour les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur, indiquer tous les diplômes à partir du baccalauréat.

① Vous demandez la reconnaissance de diplômes obtenus en France :

- Copie des diplômes avec le contenu des programmes suivis et indications des choix si options, et copie des notes.
- Liste des travaux de recherche, d'études, publication, communications que vous avez effectués (le cas échéant).
- Attestations des stages effectués pour l'obtention du diplôme (le cas échéant).

② Vous demandez la reconnaissance de diplômes obtenus à l'étranger :

- L'attestation de comparabilité délivrée par l'ENIC- NARIC (Centre français d'informations sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes obtenus à l'étranger www.ciep.fr/enic-naricfr/)

OU

- L'attestation de niveau d'études délivrée jusqu'au 01/01/2008 par le rectorat de votre domicile.
- Photocopie de l'ensemble des diplômes présentés.
- Photocopie de la traduction officielle du ou des diplômes, effectuée par un-e traducteur-riche assermenté-e ou par les autorités officielles du pays d'origine.
- Photocopie des justificatifs de la durée officielle des études délivrée par l'établissement (relevés de notes, certificats de scolarité, plaquette de présentation du cursus ...).
- Photocopie de la traduction de ces justificatifs effectuée par un-e traducteur-riche assermenté-e ou par les autorités officielles du pays d'origine.

③ Vous demandez uniquement la reconnaissance de votre expérience professionnelle :

- Certificats de travail ou copie des contrats de travail / ou état des services publics accomplis établi par l'employeur-euse.
- Fiche(s) de poste détaillée(s), attestée(s) et signée(s) par l'employeur-euse précisant la nature des fonctions exercées.
- État horaire annuel de travail (récapitulatif annuel du nombre d'heures travaillées signé par l'employeur-euse) pour les emplois effectués à temps partiel ou de manière non continue (CDD, missions d'intérim).
- Organigramme de votre structure / société / service. Surlignez votre positionnement.
- Tout justificatif concernant une activité complémentaire en lien avec la spécialité envisagée (le cas échéant).

④ Vous demandez la reconnaissance de diplômes obtenus en France et la reconnaissance de votre expérience professionnelle :

- Tous les justificatifs indiqués en ① et en ③. N'oubliez pas la(les) fiche(s) de poste détaillée(s).

⑤ Vous demandez la reconnaissance de diplômes obtenus à l'étranger et la reconnaissance de votre expérience professionnelle :

- Tous les justificatifs indiqués en ② et en ③. N'oubliez pas la(les) fiche(s) de poste détaillée(s).
- Tous les justificatifs indiqués en ② et en ③.

NB : dans tous les cas, vous pouvez joindre toutes autres pièces qui vous semblent utiles pour appuyer votre demande.